# Comité scientifique – 22 avril 2024

## *Transversalités et leçons croisées entre services essentiels*

## Compte rendu

*Présents*

*Membres permanents*

| Sigle/Organisme | Nom | Prénom |
|---|---|---|
| CNRS CIRED | Barraqué | Bernard |
| pS-Eau | Boissel | Mélodie |
| AFD | De Perreti | Corine |
| SIAAP | Eyboulet | Chantal |
| Aquassistance | Folliasson | Philippe |
| SUEZ | Leclerc | Joannie |
| Vergnet Hydro | Leger | Christophe |

*Invités*

| | | |
|---|---|---|
| GRET | Grandidier | Estelle |
| pS-Eau | La Bassetière | Sophie |
| pS-Eau | Lugagne | Clément |
| Moi Jeu Tri | Testard | Paul |
| SEVES | Desvalois | Romain |

*Excusés*

| Sigle/Organisme | Nom | Prénom |
|---|---|---|
| LEREPS | Baron | Catherine |
| OIEau | Boinet | Edouard |
| OIEau | Brachet | Christophe |
| Consultante indépendante | Criqui | Laure |
| Aquaya | Delaire | Caroline |
| LATTS | Jaglin | Sylvy |
| GRET | Le Corre | Mathieu |
| GRET | Santi | Marion |
| pS-Eau | Le Jallé | Christophe |
| INRAE | Lombard-latune | Rémi |
| GWP | Rey | Jacques |
| InterAide | Salmon | Tristan |
| AFD | Séon | Audrey |
| HydroConseil | Valfrey | Bruno |
| self help africa | Métois | Mathieu |
| IRD | Zerah | Marie Hélène |

*Les éléments de réflexions préparés pour cette séances ont été nourris par des échanges menés avec plusieurs personnes, dont certaines membres du comité scientifique:* ***Bruno Valfrey, Laure Criqui, Marie Hélène Zerah, Emmanuelle Guillou***

## Introduction – Transversalités et imbrications entre services essentiels

Les caractéristiques des services eau, assainissement, déchets et l'énergie présentent **plusieurs aspects pouvant être mis en parallèle**. (On entend pas là : service d'approvisionnement et distribution d'eau, de collecte transport et traitement des eaux usées/excrétas, de collecte transport et traitement des déchets, de fourniture d'électricité ou de services énergétiques. Les termes services eau, assainissement, déchets et l'énergie seront employés par la suite) :

- Sur le plan technique : Ces parallélismes s'observent au niveau des **infrastructures techniques, structurées en réseau pour gérer des flux, et reposant donc sur plusieurs maillons interdépendants (source – transport – distribution et sa réciproque collecte – évacuation – traitement), et qui doivent trouver leur place dans la géographie locale, urbaine ou naturelle**. A partir d'une certaine densité de population, il est cohérent de mettre en place des systèmes en réseau pour l'électrification, l'eau potable et l'assainissement liquide.

- Sur le plan économique : Chacun de ces services repose sur un modèle économique qui doit combiner CAPEX et OPEX, couvrir les coûts avec des recettes provenant des redevances aux usagers, avec pour chacun des secteurs un équilibre de tarification à trouver. Le tarif doit permettre au gestionnaire d'équilibrer sin modèle économique, mais également d'inciter à la sobriété de la consommation dans les cas où la disponibilité de la ressource est sous tension (ressources en eau, fuel…) ; et doit également être supportable et compris par les usagers

- Sur le plan institutionnel / gouvernance, ils peuvent également s'identifier au travers des différents **mode de leur gestion** ; et du types d'acteurs impliqués dans leur maitrise d'ouvrage, leur fonctionnement et leur régulation : institutionnels étatiques ou décentralisés, privés locaux ou internationaux, acteurs de l'aide au développement bilatérale ou décentralisée et non gouvernementale.

  Dans les pays à revenus faibles et intermédiaires, ces différents services peuvent disposer d'un cadre sectoriel attribuant des prérogatives à différents acteurs institutionnels centralisés ou décentralisés, et éventuellement à des associations d'usagers au statut encadré (voir même imposer un mode de gestion privé). Des modes alternatifs de fourniture du service sortant de ces cadres se développement cependant localement, faisant intervenir des acteur désigné comme « **informels** ».

- Sur le plan social : Le parallélisme majeur réside dans la notion même de service. Bien qu'elles puissent avoir des significations nuancées selon les acteurs qui les emploient, les notions de service essentiel, service public, mettent l'**usagers** au cœur de la représentation du développement. Cela s'accompagne d'un **enjeu à impliquer la société civile** dans toutes les composantes des services, afin que le service soit durable et pertinent et réponde à leurs besoins.

- Sur le plan environnemental : Ces services essentiels, **soit utilisent une ressource naturelle** (après extraction, transformation) pour les besoins anthropiques, soit visent à **gérer les déchets résultant des activités anthropiques.**

  Dans le premier cas, la notion de ressources naturelle apparait comme le vecteur commun, pouvant faire entrer en jeu différentes visions reliant ressources naturelles avec la prépondérance de différents types d'acteurs : acteurs privés dans le cas d'une **vision par la valeur des ressources naturels**, vs diversité d'acteurs et en particulier la société civile sous l'angle d'une **vision par la notions « communs ».**

  Dans le second cas, les notions de **salubrité publique** et de **préservation de l'environnement** peuvent apparaitre comme les vecteurs communs.

  Dans les deux cas, se pose la question de la limite de la vocation et du champs de responsabilité du service quant à la prise en charge des besoins/des déchets liés à des activités anthropiques non domestiques.

- Sur le plan sanitaire : Les « interfaces utilisateur » – latrine, poubelle, individuelles ou collectives - permettant de stocker ponctuellement/d'évacuer directement les déchets liquides ou solides, constituent un maillon essentiel pour prémunir les personnes d'une exposition directe à des agents pathogènes qu'ils contiennent. En complément , un accès à l'eau permet le lavage des mains.

Outre ces similitudes, des **imbrications existent intrinsèquement**, de façon systématique ou observés dans certains contextes, concernant plusieurs aspects techniques et organisationnel. Pour en mentionner quelques-uns sans prétention d'exhaustivité.

- Stockage de l'eau pour différents usagers et pour la production d'énergie hydraulique
- Production d'énergie à partir de la biomasse issue des déchets organiques et des boues d'épuration ou de vidange
- Développement de services énergétiques pour différents usages y compris les besoins énergétiques des services d'eau d'assainissement et de gestion des déchets
- Organisation (RH et financière) mutualisée de services de proximité : collecte de déchets et de matières de vidange
- Traitement centralisés mutualisés des déchets issus des activités anthropiques : digesteurs, incinérateurs
- Développement coordonné des services en réseaux en particulier sous voiries : Mutualisation des travaux de VRD (coûts d'investissement et nuisances) et cohérence des gestions de flux (linéaires, topographie, zones desserte…)
- Gestion des déchets produits par les services d'eau et d'assainissement et les services énergétiques.

## Le pS-Eau et l'ouverture aux autres secteurs

Le pS-Eau est le réseau sectoriel d'accompagnement et de partage de connaissances des acteurs de la Coopération Décentralisée Non Gouvernementale (CDNG) impliqués dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Ce champ d'action et de compétence, ciblé sur l'eau et l'assainissement, n'est cependant pas considéré avec une vision cloisonnée :

- **Le pS-Eau hébergement le réseau CICLE**
- **Le pS-Eau pilote le programme « Renforcer l'accès aux services essentiels** des populations des pays à faibles revenus par une mobilisation accrue des organisations de la société civile et des collectivités françaises et de leurs partenaires, via les 1 % solidaires et une approche intégrée des services essentiels. »

  Piloté par Sophie de La Bassetière du pS-Eau, le programme lancé en 2021 est actuellement en phase de finalisation de sa première phase, qui regroupe un consortium composé des réseaux sectoriels pS-Eau, Cicle, Amorce, ainsi que de cinq Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA).

  L'un des objectifs clés de ce programme est de démontrer comment une approche intégrée de plusieurs services peut améliorer l'accès à des services essentiels et, par conséquent, la qualité de vie. Cela implique de sortir de l'approche en silo et de développer une approche axée sur les services. L'un des leviers est de rapprocher l'animation des trois dispositifs "1 %", qui servent d'outils de financement.

  Afin de comprendre les limites et les avantages de cette approche multisectorielle, **une capitalisation d'une trentaine de projets "multisectoriels" a été réalisée** au cours de cette première phase.

➢ *Pour en savoir plus : http://services-essentiels.org/outils/*
➢ *En particulier : Capitalisation d'expériences autour de projets multisectoriels de coopération et de solidarité internationale*

Compte tenu des transversalités et des imbrications existantes entre les services dits « essentiels » — eau, assainissement, déchets, énergie —, le pS-Eau s'interroge sur les **approches et les positionnements possibles des acteurs de la CDNG** afin de s'inscrire dans des démarches d'aide au développement pertinentes, efficaces et durables.

## Dans quelle mesure une approche pertinente, efficace et durable passe par une meilleure collaboration entre acteurs sectoriels ou par le développement de compétences transversales ?

### Quelles « compétences » pour une vision transversale ?

**Romain Desvalois (SEVES)** indique que son association collabore en consortium pour mener des projets multisectoriels, notamment en partenariat avec Aquassistance et le GRET.

**Estelle Grandidier (GRET)** remet en question la pertinence de renforcer les équipes internes en recrutant des experts techniques de différents secteurs. En effet, l'essentiel est de pouvoir adopter une posture d'écoute et d'analyse des contextes, centrée sur l'écosystème des acteurs locaux.

**Mélodie Boissel (pS-Eau)** relève que derrière l'idée de développer des compétences internes transversales, il ne s'agit pas uniquement de développer en interne des compétences sur chacun des secteurs à mettre bout à bout ; mais plutôt de **développer des compétences qui sont en elles même non sectorielles et même non technicistes. Des compétences en sociologies, anthropologie,** permettent en effet d'avoir d'autres grilles de lectures.

### Les dispositifs de financement

**Estelle Grandidier** relève que les dispositifs de financement peuvent constituer une facilitation ou un frein au développement conjoint de services, selon leur niveau de cloisonnement ou de perméabilité.

**Chantal Eyboulet** explique que le **SIAAP**, conformément à la Loi Oudin Santini, est contraint à un champ d'action sectoriel et se voit obligé de se concentrer uniquement sur les projets d'assainissement. Or, dans les pays à faibles revenus, l'assainissement est souvent étroitement lié à la gestion des déchets.

En Île-de-France, les grands "services essentiels" sont gérés par des syndicats distincts, qui ne peuvent donc mener des actions de coopération que dans leur domaine respectif. Un accord de partenariat avait été signé pour permettre la réalisation de projets de coopération multisectoriels en commun.

**Romain Desvalois** précise que ce partenariat est bien en place et que les porteurs de projets peuvent s'y référer pour justifier une demande de financement auprès de chacun des syndicats concernés, le SEDIF, le SIAAP, le SYCTOM et le SIGEIF, afin de mener des projets multisectoriels.

- *Pour en savoir plus* *COMMUNIQUÉ DE PRESSE, Paris, vendredi 10 avril 2015 : L'expérience des grands syndicats franciliens au service de la coopération internationale*

**Sophie de La Bassetière (pS-Eau)** constate, au travers de la capitalisation de 30 « projets multisectoriels », que le cloisonnement des dispositifs de financement peut représenter une contraintes mais également une opportunités, permettant de multiplier les co-financement d'un projet.

## Dans quelle mesure une identification et une analyse de ces éléments transposables et de ces synergies peut contribuer à une meilleure pertinence, efficacité et durabilité des actions d'aide au développement ?

**Sophie de La Bassetière** observe, via l'étude de capitalisation de projets « multisectoriels », que cette approche est perçue favorablement par les acteurs locaux, car elle permet d'améliorer plus rapidement et plus durablement les conditions de vie. Pour les élus locaux, développer les services de manière simultanée, ou du moins successive, apparaît comme un réel atout. Toutefois, l'étude souligne l'impossibilité de dupliquer une approche standard, car son efficacité dépend fortement des contextes et des acteurs locaux.

Romain **Desvalois** considère que la pertinence d'une approche multisectorielle est incontestable, car il est essentiel que les populations aient accès à ces services. En ce qui concerne la durabilité, celle-ci repose en grande partie sur une bonne compréhension de la fiscalité locale.

## Le modèle des opérateurs multiservices

**Bernard Barraqué (CNRS)** indique qu'un séminaire avait été organisé par l'IDDRI sur ce sujet. Lors de cet événement, il avait été présenté comment Lydec, filiale marocaine de Suez à Casablanca, transférait les excédents des budgets « électricité » vers les budgets « eau ».

Outre l'opérateur privé Lydec (SUEZ), **Mélodie Boissel** précise que des institutions marocaines sont également « multisectorielles »: l'ONEE, entreprise publique nationale, est en charge de l'énergie et de l'eau pour une grande partie du territoire ; tandis que des organismes régionaux multi-services sont en cours de montage.

**Bernard Barraqué** mentionne également le cas des anciennes colonies allemandes, notamment la Namibie et le Rwanda, où les "Stadtwerke", entreprises municipalisées, assurent plusieurs services. Cependant, une enquête en Allemagne avait montré que ce modèle n'était pas transposable en Namibie et ne devait pas être conservé, conclusion Bernard Barraqué avait critiqué.

Il estime qu'il y avait une volonté de ne pas mutualiser les services afin de limiter l'influence des entreprises privées multisectorielles et d'éviter qu'elles n'acquièrent un pouvoir trop étendu.

Il mentionne également l'exemple de l'Espagne, où les municipalités facilitent le recouvrement des coûts en incluant les frais d'enlèvement des ordures ménagères dans la facture d'eau.

**Joannie Leclerc** informe que **Suez** a entrepris de développer des « smart villages » notamment au Benin, qui s'appuient sur le principe de fournir de l'électricité pour plusieurs usages, au moyen d'unités mobiles de production d'énergie.

**Philippe Foliasson (Aquassistance)** estime que, malgré l'intérêt potentiel, la tendance ne va pas vers le développement des "multi-utilities". Bien que la Lydec soit un modèle, ce type d'approche reste rare, quelque soient les régions du monde. Au Cameroun et au Togo, par exemple, aucun modèle de "multi-utilities" n'a perduré.

## Equilibrer les modèles économiques en envisageant une perméabilité entre budgets ?

**Romain Desvalois** soulève l'intérêt que peut représenter une fiscalité commune, même si la gestion des services peut rester distincte. En effet, financer des services via des taxes peut être complexe, mais l'idée d'utiliser la facture d'eau comme support pourrait être une solution, car le recouvrement des coûts des services d'eau est généralement moins complexe.

**Philippe Foliasson** évoque les projets d'Eau et Vie, qui utilisent la facture d'eau pour financer d'autres services dans les bidonvilles.

**Paul Testard (Moi Je Trie)** cite l'exemple d'Abidjan, où la facturation de l'énergie est également utilisée pour financer le service de gestion des déchets. En effet, l'accès à l'énergie suscite un intérêt plus marqué de la part de la population.

**Sophie de La Bassetière** indique que la mise en place de comités de gestions « multiservices », s'appuyant sur les recettes des services d'eau ou d'énergie pour financer l'assainissement et les déchets, se retrouve en effet fréquemment, parmi les 30 projets capitalisés.

**Mélodie Boissel** souligne que dans le cadre des projets d'aide au développement, les acteurs français cherchent à transposer leur modèle de budgets non perméables avec la notion « l'eau paye l'eau ». Cependant, dans de petites localités de pays à revenus faibles et intermédiaires, au Maroc par exemple, une association d'usagers gère souvent tous les services de proximité qu'elle est en capacité de gérer, avec toutes les recettes qu'elle est capable de générer. On en revient cependant au principe d'un budget général…

**Romain Desvalois** indique que SEVES s'efforce justement de lutter contre ce principe de non sectorisation des budgets, afin que le budget de l'eau repose sur les principes de l'amortissement et de la provision. Mais cela n'empêche pas que la facture d'eau puisse constituer une recettes à l'usage d'autres services, en réfléchissant à une clé de répartition cohérente.

**Mélodie Boissel** suggère que la question d'une gestion conjointe de services, est très différentes à aborder selon si on se situe dans des zones rurales des zones, ou bien dans des zones urbaines (en particulier du fait d'une plus forte densité de population susceptibles de payer pour un service).

**Clément Lugagne (Cicle)** indique qu'à petite échelle, des plateformes de services électrifiés pour des usages multiples peuvent être mises en place. Toutefois, l'équilibre économique de ces petites stations de production d'énergie est souvent précaire.

**Mélodie Boissel** relève que l'idée de s'appuyer sur un modèle économique d'un service d'électrification supposé excédentaire, pour équilibrer les modèles économiques d'autres services, semble donc à remettre en question concernant les petits systèmes.

## Articulation entre les institutions sectorielles, à l'échelle nationale

**Paul Testard** précise qu'introduire un projet multisectoriel peut être perçu comme l'introduction de trois projets plutôt que d'un seul, ce qui peut sembler trop ambitieux, car cela nécessite de travailler avec plusieurs institutions sectorielles. Le caractère multisectoriel ne signifie pas nécessairement la production simultanée des services, mais au moins une approche de développement intégrée.

**Christophe Légers (Vergnet Hydro)** identifie à l'échelle locale des opportunités de développement conjoint pour l'accès à l'eau et à l'énergie. Cependant, la concrétisation de ces opportunités se heurte parfois à un blocage institutionnel. En effet, la source d'énergie développée pour l'accès à l'eau peut produire un surplus d'énergie, sans qu'il soit possible de l'orienter vers d'autres usages.

En tant qu'opérateur de services publics dans le domaine de l'eau en Afrique, Vergnet Hydro se trouve confronté au défi de convaincre leurs interlocuteurs de mettre en place des dispositifs permettant aux différentes administrations et institutions chargées des différents services de se coordonner. Il est difficile de mener des actions de manière multisectorielle si les institutions et les cadres réglementaires demeurent sectoriels, sans mécanismes de coordination. L'exemple du Gabon, qui a établi un département interministériel regroupant l'eau et l'énergie, reste isolé.

**Sophie de La Bassetière** indique que la capitalisation de 30 « projets multisectoriels » a montré que cette approche est globalement bien accueillie au niveau local. Cependant, le développement d'une coordination entre secteurs au niveau des institutions nationales est en effet plus complexe et nécessite un travail sur le très long terme.

## Marge de manœuvre pour une articulation de la gouvernance des services à l'échelle locale, selon le niveau de décentralisation

**Estelle Grandidier** considère que le lien se fait au niveau de la gouvernance locale, car ce sont souvent les mêmes acteurs qui sont en charge des différents services. Elle soulève la question de la décentralisation, qui est centrale pour déterminer les possibilités et les marges de manœuvre à l'échelle locale.

**Romain Desvalois** relève que les leviers d'action avec les acteurs locaux varie selon les compétences détenues par la commune. Il est malheureusement fréquent que des sociétés étatiques soient responsables de l'eau et de l'énergie, laissant aux communes la charge de l'assainissement liquide et solide, des services justement plus difficiles à équilibrer financièrement. S'appuyer sur les recettes des premiers pour soutenir les charges des seconds est alors compromis. Lorsque le contexte, en particulier institutionnel, rend difficile l'adoption d'une approche multisectorielle, la démarche prend une tournure de plaidoyer.

**Philippe Foliasson** soulève également le cas de solutions mises en œuvre à l'échelle des ménages, ne faisant pas intervenir de service public. Ce sont souvent des ONG qui facilitent l'acquisition par des ménages d'équipements individuels (via des actions de sensibilisation, des aides financières, et des formations), par exemple de biodigesteurs. Ainsi, **ces solutions à l'échelle individuelle peuvent se déployer indépendamment de tout contexte institutionnel favorable ou non au décloisonnement** des secteurs assainissement, déchets, et énergie.

## Imbrications des maillons des chaines des différents services, risques et opportunités

Estelle Grandidier considère que développer un service nécessite une articulation d'objets techniques, de personnes et d'institutions ; et en multipliant les services considérés, on multiplie ces composantes à articuler, ce qui est source de complexification.

De plus, développer plusieurs services conjointement implique **de penser à l'articulation entre les maillons de ces différents services**. Cette imbrication peut représenter une opportunité, mais également un risque, car le dysfonctionnement d'un maillon peut entraîner en cascade le dysfonctionnement des chaînes de plusieurs services. Par exemple, si la production d'énergie provient d'un traitement des déchets (biomasse) et que ce maillon est défaillant, le service de gestion et traitement des déchets ne fonctionnera pas, mais également le service de production et distribution d'énergie !

**Quel périmètre donner aux projets de développement ? Quelle limite à cette approche qui décloisonne les secteurs ?**

**Comment changer de paradigme pour s'inscrire dans des approches « a-sectorielles » (aménagement du territoire, approche par les communs, par la réduction de la pauvreté…) ?**

## La vision sectorielle et transversale véhiculée par les ODD

**Paul Testard** rappelle que la vision sectorielle portée par les **ODD, reste une grille de lecture et un facteur puissant de mobilisation**. Toutefois, si la gestion des déchets est prise en compte dans les formulations de plusieurs ODD, il n'existe pas d'ODD spécifique à ce secteur. De plus, tandis que le secteur de l'énergie progresse, ceux de l'eau, de l'assainissement et des déchets stagnent. Il questionne la possibilité de s'appuyer sur la priorité accordée à l'énergie pour faire progresser d'autres services en parallèle.

**Mélodie Boissel** précise qu'il existe, parallèlement aux ODD sectoriels, des **ODD transversaux tels que la lutte contre la pauvreté**, et que les ODD sectoriels comportent des passerelles dans leurs formulations. Cela légitimise le principe d'avoir une vision à la fois sectorielle et transversale des actions et objectifs.

## L'eau, l'assainissement, l'énergie, les déchets, catalyseurs de développement

**Sophie de La Bassetière** constate que l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie et à la gestion des déchets est souvent considéré comme un préalable, un « catalyseur de développement », permettant ensuite d'autres aspects du développement, notamment l'accès à l'éducation et à la santé.

**Clément Lugagne** souligne que l'électricité est un prérequis pour l'accès à tous les autres services essentiels, et permet également divers usages productifs, notamment pour des activités génératrices de revenus.

## Différentes approches non sectorielles

**Romain Desvalois** indique que SEVES n'a pas pour objectif principal de décloisonner les secteurs, mais cherche à répondre aux besoins mis en évidence par un diagnostic territorial.

**Moi je Trie** inscrit ses actions dans des démarches d'économie circulaire et de transformation écologique du territoire. Cela implique le développement d'un écosystème complet d'acteurs. Ainsi, Moi je Trie accompagne ses actions techniques d'une approche éducative.

**Romain Desvalois** rappelle également que les projets dits « WASH » ciblent traditionnellement le milieu scolaire. Il s'agit ainsi d'enseigner une culture de l'hygiène afin qu'elle se diffuse dans la société. La porte d'entrée peut alors être considérée comme étant l'éducation. Cependant, il ne s'agit pas d'une approche de services.

**Paul Testard** souligne que considérer le décloisonnement généré par les services d'eau, d'assainissement et d'énergie des secteurs s'accompagne d'une vision globale du cycle de vie. Le secteur privé joue souvent un rôle important dans ce domaine, en prenant en charge des déchets que le secteur public n'intègrent pas toujours dans ses chaînes de fonctionnement et de valeur. **Mélodie Boissel** considère que même si le secteur privé s'empare de certains maillons de la chaîne peu pris en compte par le secteur public en termes de maîtrise d'ouvrage et de gestion, on attendrait cependant du secteur public qu'il régule l'ensemble des filières. Paul Testard indique que cela est rarement le cas, ce qui implique un rôle important du secteur privé, en particulier la gestion des déchets électroniques.

**Chantal Eyboulet** amène l'idée d'une vision transversale pouvant être considérée sous l'angle du changement climatique, en proposant des actions permettant une adaptation et une atténuation. Cela permet de toucher plusieurs secteur, et en particulier ceux de l'eau l'assainissement, l'énergie et les déchets. Cet angle-là peut être un levier pour s'adresser à d'autres dispositifs de financement. Elle interroge sur les opportunités offertes par la finance carbone ou les dispositifs d'écotaxes. **Paul Testard** précise que le coûts des certifications permettant de solliciter des dispositifs de financement, représentent un réel frein.

**Estelle Grandidier** partage des éléments sur l'approche par les communs, développée par le GRET, qui peut s'appliquer à une ressource, un territoire ou un service. Dans le cadre de ce débat, il est intéressant de se pencher sur cette approche concernant un territoire ou une ressource plutôt qu'à un service, puisqu'il est question de sortir des œillères relatives à un service en particulier.

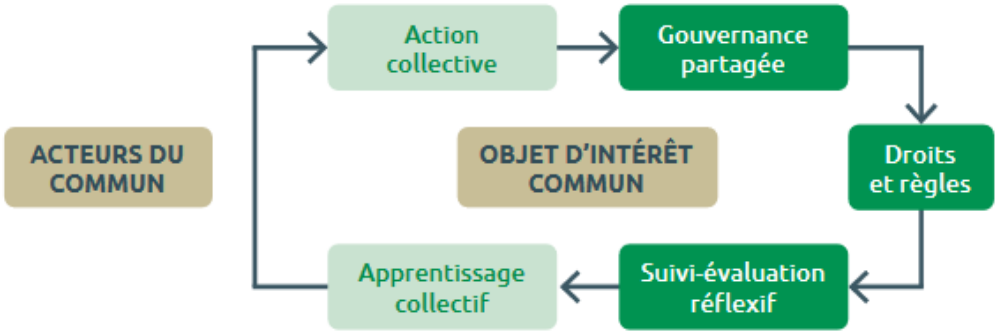


*carte mentale du processus d'une approche par les communs - source: GRET*

Il s'agit d'abord de définir le sujet autour duquel les acteurs souhaitent s'investir pour mener une action collective. La question se pose ensuite du positionnement de ces acteurs et de leur articulation autour de cet intérêt commun. L'étape suivante consiste à fixer des règles pour que l'objet (ressource, territoire) soit géré au mieux dans l'intérêt collectif. Le suivi-évaluation réflexif permet ensuite un examen itératif des éléments précédemment mis en place, pour expérimenter des ajustements en fonction des effets observés. À l'issue de ce processus, on considère que les acteurs ont instauré un mode de fonctionnement permettant de mener une action collective autour d'un « commun », et peuvent donc se pencher sur d'autres « objets ».

Estelle Grandidier prend comme exemple l'approche par les communs appliquée à un marché en Haïti. La première question qui se pose est d'identifier quels sont les « objets » qui constituent des « communs » au sein de ce système. Le marché est-il une « ressource », ou bien un « ensemble multiservices » (en effet, on retrouve au sein du marché tous les services essentiels) ?

Il s'avère que, à partir d'une porte d'entrée qui était initialement un besoin d'améliorer la gestion des déchets, l'analyse de l'« objet commun » a amené à cibler au préalable d'autres objets d'intérêts collectifs.

**Le GRET adopte une posture de facilitateur plutôt que celle d'un porteur de projet qui déroulerait son cadre logique. L'objectif est de laisser émerger les besoins et priorités exprimés par les acteurs locaux.** Cette approche permet de se laisser guider par les intérêts des acteurs, sans rester enfermé dans le cadre logique d'un projet sectoriel.

Ces processus centrés sur les acteurs et la co-construction doivent s'inscrire sur le long terme et dépendent donc de la pérennité des financements.

- *Pour en savoir plus : https://gret.org/une-approche-par-les-communs-pour-un-monde-plus-juste-et-plus-durable/*

**Romain Desvalois** relève qu'il s'agit d'un profond changement dans les modes de financement des projets d'aide au développement.

**Estelle Grandidier** précise que les bailleurs, comme l'UE, approuvent le choix de cette approche pour concrétiser des actions dans des environnements complexes tels que Port-au-Prince. L'UE accepte ainsi qu'un projet initialement présenté sous l'angle des « déchets » évolue vers des sujets connexes, tout en maintenant une cohérence autour des questions d'hygiène.

**Paul Testard** relève les liens entre l'approche de Moi Je Trie et l'approche par les communs du GRET. En effet, avec une entrée par la gestion des déchets, Moi Je Trie est ouvert à une grande flexibilité des solutions envisagées, en fonction de l'« écosystème » existant sur le territoire (acteurs publics, privés, leurs capacités techniques et financières, leurs besoins…).

**Bernard Barraqué** précise qu'il y a commun, quand il y a impossibilité de résoudre une problématique sans prendre en compte les personnes qui y ont un intérêt ; et quand il y a rivalité des personnes autour de cette question. Dans ces cas-là, il est indispensable de réunir les personnes concernées pour définir une solution qui les implique dans sa mise en œuvre puis son fonctionnement. Ainsi, **dans le cas d'un « bien commun », on a impliqué les personnes pour qu'elles s'autocontraignent.**

Toutefois, **si le système intègre une autorité publique dans la mise en œuvre et la gestion, on bascule vers une notion de bien public, voire « bien de club »**. Bien que le service soit assuré par une autorité publique, il s'agit d'un service à caractère commercial. Cela diverge de la notion de bien commun, car on peut exclure les personnes ne respectant pas les règles ; de plus, il n'y a pas de rivalité dans la mesure où une autorité est garante du fonctionnement d'un système qui place les personnes en situation d'égalité face à un service.

**Dans les pays à revenus faibles et intermédiaires où les services à caractère commercial ne sont pas développés, il existe une forte opportunité de gestion par les communs.**

## La formulation des demandes et des besoins par les acteurs locaux va-t-elle dans le sens d'une vision sectorielle, multisectorielle, non sectorielle ? Comment aller vers une vision commune et quelle légitimité d'influence de la part des acteurs de l'aide au développement ?

**Romain Desvalois** indique que les acteurs locaux identifient les acteurs de l'aide au développement sous un certain angle et formulent la demande en conséquence, comme la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau, concernant SEVES. Partant d'une demande souvent précise, portant fréquemment sur l'accès à l'eau, SEVES conçoit un projet répondant à cette demande. Parallèlement, SEVES **amène la commune, à travers le diagnostic préalable au projet, à envisager une vision territoriale et multisectorielle des besoins**, en s'intéressant à des documents tels que les plans de développement communaux.

**Sophie de La Bassetière** précise qu'il existe également souvent des plans de développement et d'aménagement régionaux, nationaux, qui peuvent guider les diagnostics préalables dans une vision multisectorielle, et qui peuvent également être enrichis par les retours d'expérience de projets locaux.

**Estelle Grandidier** considère qu'il peut tout à fait être affirmé que **l'eau potable ne peut être envisagée sans l'assainissement liquide**, même si ce n'est pas une demande et un besoin formulés.

**Paul Testard** indique que la demande est en effet formulée sous un angle technique – une infrastructure, un équipement. Cependant, à travers le processus de diagnostic, Moi Je Trie **amène les acteurs locaux à reformuler le besoi**n, en ouvrant à d'autres champs d'actions : éducation, modèles de fonctionnement, organisation sociale autour du volet technique… Il s'agit certes d'une **posture de suggestion, de reformulation, mais surtout d'écoute.**

**Mélodie Boissel** conclut la séance en précisant que ces échanges enrichissent la manière dont le pS-Eau peut accompagner les acteurs de la CDNG impliqués dans le développement des services d'eau et d'assainissement, à intégrer leurs démarches dans une vision globale du développement des services et de l'aménagement du territoire.

Cela passe par le partage et la mise en débat d'approches déjà mises en œuvre ou en cours d'expérimentation, en ayant toutefois conscience des grandes disparités des porteurs de projets, en termes de capacités et de moyens d'action.

Plus largement, le pS-Eau est en mesure de diffuser des messages et des ressources, de proposer des angles de discussion, tant localement au niveau des « plateformes pays » qu'à une échelle internationale, via la production de connaissances et la participation aux débats internationaux.

Outre ces actions destinées aux acteurs impliqués dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, qui relèvent de son mandat, le pS-Eau pilote le programme « multisectoriel ». Ces échanges s'inscrivent également dans le cadre des réflexions sur l'approche « multisectorielle », menées par les membres du consortium du programme.